

Qu'est-ce que c'est ?

L'objectif est de répondre à différentes questions :

Est-ce le bon moment pour vous de (ré)intégrer le marché de l'emploi ?

Quel type d'emploi, d'orientation, de secteur d'activité pourrait être compatible avec votre profil (santé, compétences, intérêts) ?

Ce projet nécessite-t-il de passer par une formation ?

Quel opérateur de formation vous correspond le mieux ? Forem, Promotion sociale, IFAPME, C.F.I.S.P.A, etc.

Y a-t-il des freins qui entravent votre projet ? (au niveau familial, social, médical, psycho-affectif, mobilité, difficultés d'apprentissage, etc.)

Quelles démarches pouvons-nous concrètement vous proposer pour tenter d'y remédier ?

Comment nous rejoindre ?

Caserne de Saive - Business Center
Esplanade Cuyper-Beniest 5 - 4671 SAIVE
2ème étage - Aile Nord - Bureau 2/131
Facilité de parking
Bus 67 - Arrêt Saive Eglise - 800 m à pied



Informations sur les bilans :
Cynthia FRANCOIS
inami@leplope.be
0491/90.47.91

Suivi de dossiers :
Anne-Catherine BILLIAUX
inami@leplope.be
0492/34.10.52

BOP Bilan d'Orientation Professionnelle

Cellule INAMI



Centre de Formation et d'Insertion
Socioprofessionnelle Adapté



Edit. Resp.: Marc GARCET, rue Vert-Vinâve 60 - 4041 Vottem

Bilan d'Orientation Professionnelle (BOP)

Vous êtes en incapacité de travail ?

Vous souhaitez de l'aide pour réfléchir à une activité compatible avec vos compétences, vos intérêts et votre santé ?



Etape 1 : Médecin conseil

Première étape : rendez-vous avec votre médecin conseil de votre mutuelle. Il évalue avec vous si c'est le bon moment pour réfléchir à un nouveau

projet professionnel.

Le cas échéant, il s'occupe des démarches et transmet votre demande de bilan d'orientation au FOREM qui nous communique vos coordonnées.

Etape 2 : 1er RDV

Environ 3 semaines avant le bilan, nous vous rencontrons pour faire le point sur votre demande et répondre à vos questions.

Etape 3 : Bilan d'orientation professionnelle

Durant une semaine, nous vous proposons différentes activités et entretiens.

AUCUN PRÉREQUIS N'EST NÉCESSAIRE.

L'objectif est de faire le point sur vos envies et vos besoins.

En fin de bilan, nous mettons en commun nos observations et vos impressions/réflexions. Nous définissons ensemble un plan d'action qui vous convient. Parfois, une semaine ne suffit pas. Une phase plus longue de DETERMINATION DE PROJET permet alors de poursuivre votre réflexion et notre accompagnement.

Etape 4 : RDV de conclusion

Etape 5 : Plan d'action

Ce plan d'action individualisé définit les démarches que nous vous proposons de réaliser. En route !

Divers plans d'action :

- Service de soutien
- Remobilisation
- Formation
- Recherche emploi
- Autre projet

CE N'EST PAS ENCORE CLAIR ?

Vous avez des questions ? Des craintes ?
Un besoin d'informations ?
Contactez-nous dès maintenant !

Information sur les bilans :

Cynthia FRANCOIS
inami@leplope.be
0491/90.47.91